**ROYAUME DU MAROC**

**Nador West Med**



**APPEL D’OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX NWM/DG/03/2022**

# 

|  |
| --- |
| Études Techniques Détaillées et Suivi des  Travaux de construction des bâtiments du PDA - IFRI IFOUNASSENE - Province de Driouch |

Règlement de la consultation

**Janvier 2022**

***ARTICLE 1 : OBJET DE L’APPEL D’OFFRES***

Le présent appel d’offres a pour objet : Les études Techniques Détaillées et le Suivi des travaux de construction des bâtiments du PDA IFRI IFOUNASSENE à la province de Driouch.

***ARTICLE 2 : MAITRE D’******OUVRAGE DELEGUE***

Le maître d'ouvrage délégué du marché qui sera passé suite au présent appel d’offres est la société Nador West Med SA (NWM), sis à la zone franche de Bétoya, Province de Nador.

***ARTICLE 3 : LANGUES DES DOCUMENTS***

Tous les documents présentés par chaque Candidat doivent être établis en langue française ou Arabe.

***ARTICLE 4 : DOCUMENTS ET PIÈCES DU DOSSIER D’APPEL D’OFFRES***

Le dossier d’appel d’offres comprend les documents ci-après :

* Copie de l’avis d’appel d’offres ;
* Un exemplaire du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
* Le présent règlement de consultation et ses annexes (modèle de l’acte d’engagement et le modèle de la déclaration sur l’honneur) ;
* Le Bordereau des prix détail-estimatif.

***Article 5 : Conditions requises des concurrents***

1. Seules peuvent participer au présent appel d’offres les personnes physiques ou morales qui :

* justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
* sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;
* sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

1. Ne sont pas admis à participer à cet appel d’offres, les BET qui sont :

* En liquidation judiciaire ;
* En redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
* Les personnes ayant fait l’objet d’une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l’article 159 du décret n ° 2-12-349 du20 mars 2013.
* Aucun BET ne peut participer plusieurs fois à travers plusieurs groupements de concurrents.

***ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS DIVERSES***

2.1 Dispositions concernant les soumissionnaires

Le terme soumissionnaire ou concurrent donné dans le règlement d’appel d’offres et titulaire dans le CPS, désigne soit un Bureau d’études national ou étranger agissant seul, soit un groupement de Bureaux d’études nationaux et étrangers solidaires ou conjoints.

Cas d’un groupement

Les soumissionnaires en groupement auront à désigner parmi eux un mandataire chef de file qui sera chargé de la coordination et de la liaison avec la société NWM et qui sera le représentant unique auprès de la société NWM pendant toute la durée d’exécution du marché.

Il est précisé que les soumissionnaires qui ne seront pas constituées en groupement à la date fixée pour la remise des offres ne pourront pas le faire après cette date.

2.2 Documents de l’offre

Tous les documents qui sont fournis par les soumissionnaires, dans le cadre du présent appel d’offres, doivent être obligatoirement établis en langue arabe et/ou langue française.

***ARTICLE 7 : COMPOSITION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS***

Chaque concurrent doit présenter un dossier constitué de :

1. Dossier Administratif A-1
2. Dossier Technique A-2
3. Dossier Additif A-3
4. Offre Technique A-4
5. Offre Financière A-5

**A1 - Dossier Administratif comprenant :**

1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

1. une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, comportant les informations mentionnées dans l’annexe « déclaration sur l’honneur » ;
2. l’original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
3. pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

2 - Pour le concurrent auquel il est envisagé d’attribuer le marché :

1. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

* s’il s’agit d’une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n’est exigée ;
* s’il s’agit d’un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
* Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu’il agit au nom d’une personne physique ;
* Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l’organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu’il agit au nom d’une personne morale ;
* L’acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

1. L'attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l’Administration compétente du lieu d’imposition.
2. L'attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;
3. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
4. L’équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d’origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l’intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d’origine ou de provenance.

**A2- Dossier Technique comprenant :**

Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l’importance des prestations à l’exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Des copies certifiées conformes des certificats d’agrément concernant les domaines suivants :

* D14 : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages
* D17 : Voiries, réseaux d’assainissement et eau potable
* D18 : Réseaux d’électricité basse et moyenne tension, réseaux téléphonique et éclairage public.

Conformément à l’arrêté du ministre de l’équipement et du transport n 2053-13 du 19 Chaabane 1443 (26 Juin 2013) abrogeant et remplaçant le tableau annexé au décret N° 2-98-984 de 4 Hija 1419 (22 Mars 1999) instituant, pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l’État, un système d’agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations des études et de maîtrise d’œuvre.

**A3 - Dossier Aditif comprenant :**

1. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.
2. b. Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

## A4. Offre technique comprenant :

1. La qualification de l’équipe chargée de la réalisation des prestations objet du présent appel d’offres (ancienneté, diplômes, profils, expérience avec le type des prestations objet de la présente offre, etc.). Cette équipe devra se composer des éléments suivants en présentant leurs CV :

* Un ingénieur génie civil chef de projet, ayant une expérience d’au moins 5ans dans les domaines liés à l’étude ;
* Des techniciens en bâtiment dont au moins 5/ans, d’un technicien permanent pour le suivi des travaux sur chantier.

Les CV doivent être approuvés par le prestataire et la personne concernée selon le modèle en Annexe I

1. Une note paraphée à chaque page et signée à la dernière page décrivant la méthodologie qui sera adoptée ainsi que le planning prévisible pour réaliser les prestations objet du présent appel d’offres, elle devra être détaillée au maximum et ne devra pas se limiter à reprendre les termes de référence.
2. Une note indiquant les moyens techniques (Logiciels, logistiques) que le Bureau d’études prévoit de mettre en œuvre pour les études objet du présent appel d’offres.

## A5.  Offre Financière :

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

1. **L’acte d’engagement** par lequel le concurrent s’engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu’il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d’engagement dûment rempli, et comportant le relevé d’identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

Lorsque l’acte d’engagement est souscrit par un groupement tel qu’il est défini à l’article 157 du décret n° 2-12-349 précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Le montant total de l’acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

1. **Le bordereau du prix global et la décomposition du montant global** dûment complété et arrêté.

* Les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global doivent être libellés en chiffres.
* Les montants totaux du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau du prix global, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

*ARTICLE 8 : STRUCTURE DES PRIX*

Pour chaque mission, l’offre financière proposée par le BET, pour chacun des prix la décomposition du montant global doit obligatoirement respecter ce qui suit :

**Le prix de la mission 1 doit être égal à 10% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 2 doit être égal à 10% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 3 doit être égal à 15% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 4 doit être égal à 5% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 5 doit être égal à 50% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 6 doit être égal à 5% du montant global de l’offre financière**

**Le prix de la mission 7 doit être égal à 5% du montant global de l’offre financière**

Ces pourcentages s’appliquent au montant global de l’offre financière hors taxes.

***ARTICLE 9 : CONNAISSANCE DU DOSSIER***

Le soumissionnaire, en présentant son offre, déclare :

1. Avoir pleine connaissance du site et des lieux concernés par les prestations objet du présent appel d’offres et des difficultés liées à l’exécution des prestations ;
2. Avoir pleine connaissance de l’ensemble des prestations définies dans le CPS du présent appel d’offres ;
3. Avoir bien déterminé chaque prix forfaitaire de chaque mission en tenant compte des conditions du Cahier des Prescriptions Spéciales et du projet du présent appel d’offres ;
4. Avoir apprécié tous les points susceptibles de contestation ;
5. Avoir apprécié toutes les difficultés résultant de l’exécution des prestations.

***ARTICLE 10 : FORME ET PRESENTATION DE L’OFFRE :***

Le dossier à présenter par chaque concurrent doit être mis dans un pli cacheté renfermant :

1. une première enveloppe contenant les pièces des dossiers administratif et technique, le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratif, technique ET ADDITIF » ;
2. une deuxième enveloppe contenant l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention « offre financière » ;
3. Une troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être fermée et portée de façon apparente la mention « offre technique ».

Le pli ainsi que les différentes enveloppes doivent porter :

* le nom et l'adresse du concurrent ;
* l'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché alloti ;
* la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Le pli doit porter en plus : l'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

Les documents de l’offre seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne (s) dûment autorisée (s) à engager celui-ci. Cette autorisation fera l’objet d’une procuration écrite accompagnant l’offre. Toutes les pages de l’offre, sauf les prospectus imprimés et non modifiés, seront paraphés par le ou les signataires de l’offre.

L’offre ne comportera aucune modification, surcharge ou suppression, à l’exception de celles effectuées conformément aux instructions du Maître d’ouvrage délégué ou de celles qui sont destinées à corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas de telles corrections seront paraphées par le ou les signataires de l’offre.

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu’une seule offre. Aucun soumissionnaire ne peut participer à l’offre d’un autre soumissionnaire dans le cadre du même marché, à quel titre que ce soit.

***ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS***

Les concurrents peuvent :

* déposés contre récépissé dans le bureau du Maître d’ouvrage délégué indiqué dans l’avis de l’appel d’offres ;
* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l’heure fixée par l’avis d’appel d’offres pour la séance d’examen des offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et l’heure fixée, ne sont pas admis.

***ARTICLE 12 : RETRAIT DES PLIS***

Tout pli déposé ou reçu, peut être retiré antérieurement au jour et l’heure fixée pour l’ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l’objet d’une demande écrite et signé par le concurrent ou son représentant dument habilité. La date et l’heure de retrait sont enregistrées par le maitre d’ouvrage délégué.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixés dans le présent règlement de consultation.

***ARTICLE 13 : ECLAIRCISSEMENT APPORTE AUX DOSSIERS D’APPEL D’OFFRES***

Tout soumissionnaire potentiel désirant des éclaircissements sur le dossier de consultation des entreprises doit contacter le Maître d’ouvrage délégué, par courrier classique ou électronique à l’adresse du Maître d’ouvrage délégué indiquée dans l’avis d’appel d’offres.

Le Maître d’ouvrage délégué répondra par courrier classique ou électronique à toute demande d’éclaircissement reçue au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres indiquée dans l’avis d’appel à la concurrence. Il adressera une copie de sa réponse à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le dossier d’appel à la concurrence. C’est au Maître d’ouvrage délégué de juger l’opportunité de modifier le dossier d’appel à la concurrence suite aux éclaircissements fournis.

***ARTICLE 14 : MODIFICATION DES DOCUMENTS DE L’APPEL D’OFFRES***

La société Nador West Med peut à tout moment, avant la date limite de remise des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissement formulée par un des soumissionnaires, introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché.

Ces modifications doivent être communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Les modifications seront notifiées par courrier classique ou électronique à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier d’appel d’offres.

Afin de laisser aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications apportées au dossier d’appel à la concurrence dans la préparation de leurs offres, le Maître d’ouvrage délégué peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres

***ARTICLE 15 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE***

Le cautionnement provisoire prévu pour le présent marché est d’un montant de 10.000 DHs.

***ARTICLE 16 : PRIX***

1- Le prix forfaitaire de la consultation doit être établi conformément aux prescriptions des textes en vigueur.

2- Lorsque le concurrent n’est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible.

3- Si l’offre comprend une part en devise, le prix de l'acte d'engagement sera décomposé en deux parties :

* Une part exprimée en dirhams et payable entièrement en cette monnaie,
* Une part exprimée en devise et payable dans la monnaie spécifiée par le soumissionnaire.

Pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimés en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur, donné par Bank Al-Maghreb, le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d’ouverture des plis.

***ARTICLE 17 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES***

Le jugement des offres aura lieu en quatre phases :

**PHASE 1 : ANALYSE PRELIMINAIRE DES OFFRES**

Au cours de cette analyse préliminaire des offres, la commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l’importance des prestations objet du présent appel d’offres et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratifs et techniques de chaque concurrent.

**PHASE 2 : EXAMEN ET ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES**

Ne sont pris en considération dans cette phase que les dossiers techniques des candidats ayant été retenus à l’issus de la première phase.

Une note sera attribuée au dossier technique de chaque concurrent.

Cette note devra être **supérieure ou égale à 70/100 pour que le concurrent soit jugé techniquement valable.**

Toute note technique **strictement inférieure à 70/100 impliquera le rejet de l’offre.**

La commission d’ouverture des plis analysera et appréciera les références techniques, les moyens humains et matériels des concurrents, selon les critères listés ci-après.

Une note **Nt sur 100 points** sera attribuée à chaque candidat et sera calculée selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITERES** | **Notes**  **maximales** |
| A/ L'expérience appréciation de l’équipe d’encadrement technique | **Néq / 60** |
| B/ L'appréciation de la méthodologie | **Np/ 40** |
| C/ L'appréciation du planning et de la méthodologie | **Np/ 40** |
| D/ Le niveau de qualification | **Np/ 40** |
| **TOTAL** | **100** |

**A/ APPRECIATION DE L’EQUIPE D’ENCADREMENT TECHNIQUE**

Mode de calcul de la note Néq (/60) :

Néq est la somme des notes obtenues par les membres de l'équipe en matière de formation, d’expérience et d’appartenance au BET.

L’équipe proposée sera composée comme suit :

* Un chef de projet
* Un ingénieur
* Un technicien et Autres membres de l’équipe

Chacun des membres de cette équipe est noté suivant le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Personnel proposé | Symbole de la note | Note maximale |
| - Chef de projet  - Ingénieurs  - Technicien en génie civil | Ncp  NIng  NAutgc | 20  15  25 |
| Total Maximal | 60 | |

Pour le chef de projet et pour chaque membre de l’équipe proposée, le nombre de points à accorder dépendra des critères suivants :

* La formation initiale (F)
* L’expérience (Exp)
* L’appartenance à la société (App)

Il est à noter que les documents obligatoires et nécessaires pour la vérification et la notation sont :

* Le diplôme : Pour l’Ingénieur et le technicien en génie civil
* Le CV pour l’expérience
* L’attestation pour l’appartenance à la Société.

Cette notation est répartie suivant le canevas suivants :

**La note du chef de projet (NCp) est la somme des notes suivantes :**

* Note formation initiale n Fi :

- Formation initiale non compatible avec l’objet du marché : 0 point ;

- Formation initiale compatible avec l’objet du marché : 5 points

* Note de l’expérience (n Exp.) :

- Une expérience de moins de 5 années : 1 point

- Une expérience entre 5 et 10 ans : 6 points

- Une expérience >10 ans : 10 points

* Note de l’appartenance à l’entité du candidat (Napp) :

- une présence continue de moins de 3 ans : 0 point

- Une présence continue de plus de 3 ans : 5 point

**La note de l’ingénieur proposé (Ning) est la somme des notes suivantes :**

* Note de formation initiale nFi:

- Formation initiale non compatible avec l’objet du marché : 0 point

- Formation initiale compatible avec l’objet du marché : 5 points

* Note de l’expérience (nExp) :

- Une expérience de moins de 5 années : 2 points

- Une expérience de plus de 5 années : 5 points

* Note de l’appartenance à l’entité du candidat (NApp) :

- Une présence continue de moins de 3 ans : 1 point

- Une présence de plus de 3 ans : 5 points

**La note du technicien Génie Civil (NAutgc)est la somme des notes suivantes :**

Chaque technicien se verra attribuer une note selon le barème suivant:

* Note formation initiale n Fi :

- Formation non compatible avec l’objet du marché : 0 point ;

- Formation initiale compatible avec l’objet du marché : 5 points ;

* Note de l’expérience ( n EXP) :

- Une expérience de moins de 5 années dans le domaine : 5 point

- Une expérience de plus de 5 ans : 15 points

* Note de l’appartenance à l’entité du candidat (n APP)

- Une présence continue de moins de 3 ans : 5 point

- Une présence continue de plus de 3 ans : 5 points

**B/ APPRECIATION DU PLANNING ET DE LA METHODOLOGIE**

Mode de l'attribution de la note Np (/40) :

L'appréciation du planning et de la méthodologie de travail tiendra compte principalement de leurs conformité et leurs cohérence avec le bordereau des prix détail estimatif qu'avec le délai global et les délais partiels prévus pour l'élaboration des études, objet de la présente consultation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Système de notation** | | | |
| Incohérent(e) | Moyennement cohérent(e) | Cohérence satisfaisante | Meilleure cohérence |
| **Planning et méthodologie de travail** | 0 | 10 points | 20 | 40 |

**La note Technique Globale NTi est calculée comme suit :**

|  |
| --- |
| **NTi =Néq +Np** |

Cette note Nti devra être pour que le soumissionnaire soit jugé techniquement valable. Toute note technique strictement inférieure à **60/100** impliquera le rejet systématique de l’offre.

**PHASE 3 : EXAMEN ET ANALYSE DES OFFRES FINANCIERES (OUVERTURE DES OFFRES FINANCIERES**

Ne sont prises en compte dans cette troisième phase que les offres ayant été retenues à l'issue de la deuxième phase.

Il s'agit dans cette analyse de vérifier la conformité des pièces « offres financières » à celles demandées dans le présent règlement de la consultation.

Chaque candidat se verra attribuer une note financière finale « **NFFi**» tel que :

|  |
| --- |
| **NFFi = (Fm\*100) / Fi** |

Où : **Fi** est l’offre financière du candidat et **Fm** est le montant de l’offre financière la moins disante de l’ensemble des offres.

**PHASE 4 : APPRECIATION GLOBALE DE L’OFFRE**

Le jugement définitif des offres sera fondé sur la note finale «NFi», attribuée à chaque concurrent pour chaque lot, tel que :

|  |
| --- |
| **NFi = 0.60 \*NTi +0.40 \*NFFi** |

L’attributaire du marché sera celui qui a obtenu la note «NFi» la plus élevée.

***ARTICLE 18 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L’APPEL D’OFFRES***

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre. Le Maître d’ouvrage délégué ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de ces dépenses, quel que soit le déroulement et l’issue de la procédure d’Appel d’Offres.

***ARTICLE 19 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES***

Les concurrents installés au Maroc doivent exprimer leurs offres en Dirham, la monnaie locale.

Lorsque le concurrent n’est pas installé au Maroc, son offre doit être exprimée en monnaie étrangère convertible et cotée sur le marché de change marocain. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les prix des offres exprimées en monnaie étrangère doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s’effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d’ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

***ARTICLE 20 : DUREE DE VALIDITÉ DES OFFRES***

Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date limite de remise des offres. La société NWM fera connaître, avant l’expiration de ce délai, à chaque concurrent, s’il est ou non titulaire du marché.

Dans des circonstances exceptionnelles, la société NWM peut solliciter le consentement du Bureau d’études à une prolongation du délai de validité de son offre.

La société NWM peut adresser par courrier classique ou électronique aux soumissionnaires des demandes d’éclaircissement sur les offres ; ces éclaircissements doivent se rapporter uniquement aux documents contenus dans les plis.

***ARTICLE 21 : LANGUE D’ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES***

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langues arabe ou française. Tout document ou imprimé fourni par le soumissionnaire, peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant l'offre ; dans ce cas et aux fins de l’interprétation de l’offre, la traduction française fera foi.

***ARTICLE 22 : SIGNATURE DU MARCHE***

L'adjudicataire devra constituer sa caution définitive dans le délai prévu dans le présent dossier et signer son marché, dans le délai imparti dans la notification de l'attribution du marché. Faute de quoi, Maître d’ouvrage délégué pourra annuler l'attribution du marché et réaliser le cautionnement provisoire du soumissionnaire désigné.

Le contrat ne sera valablement formé qu'après notification de l’approbation du marché et dépôt de la caution définitive.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nador West Med** | **Le concurrent** |

*Lu et Accepté (mention manuscrite)*

Annexe I : **Modèle de curriculum vitae**

* Rôle proposé dans le projet
* Identité
* Nom, prénom
* Année de naissance
* Nationalité
* Compétences
* Diplômes

|  |  |
| --- | --- |
| Institution  [Date début - Date fin] | Diplôme(s) obtenu(s) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

* Connaissances linguistiques :

Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5.

(1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Langue | Lu | Parlé | Écrit |
| Arabe |  |  |  |
| Français |  |  |  |
| Anglais |  |  |  |

* Situation présente
* Fonction
* Années d'ancienneté auprès de l'employeur
* Qualifications principales
* Expérience professionnelle

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| De (date) - à (date) | Lieu | Société | Position | Description |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

* Expérience spécifique (pertinentes pour le projet)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Année | Niveau d’implication  (homme mois) | Description du projet  Identité et contact du client | Description des fonctions et activités  Niveau de responsabilité |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

* Appartenance à des associations, autres titres
* Autres informations pertinentes

(Références de publications, connaissances informatiques, etc.)

Annexe II : **MODELE D’ACTE D’ENGAGEMENT**

**Partie réservée à Nador West Med**

Appel d’Offres Ouvert concernant : «**La prise des photos et des séquences vidéos aérienne pour le compte de la société Nador West Med**»

**Partie réservée au Concurrent :**

* **Pour les personnes physiques**

Je soussigné…………………. (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu :……………………………………… …………………………………………………………………………………………………………

Affilié à la CNSS sous le n° \* : …..………………………………………………………….………..

Inscrit au registre du commerce …….… (Localité) sous le n°…….….. n° de patente……..….

* **Pour les personnes morales**

Je soussigné : …………………….… (Prénom, nom et qualité au sein de l’entreprise) agissant au nom et pour le compte de…….……………………… (nom et nature de la société)

Au capital de ………………………………...………………………………………………………

Adresse du siège social de la société ……………………………………………………………….

Adresse du domicile élu……………………………………………………………………………….

Affiliée à la CNSS sous le n° ([[1]](#footnote-1)\*): …….………………………………………………………………

Inscrite à la CNSS sous le n° (\*): ...………………………..………………………………………….

Inscrite au registre du commerce de……… (Localité) sous le n°……… n° de patente………..

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d’appel d’offres concernant les prestations précisées en objet de la partie ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations.

1) remet, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant dans le dossier de consultation ;

2) m’engage à exécuter lesdites prestations conformément aux Termes de Référence et moyennant les prix que j’ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors TVA : ……………………………………………………(en lettres et en chiffres)

**Nador West Med** se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte ……………… (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à……………… (Localité), sous le n°……………………

Fait à ……………... le ……………...

(Signature et cachet du concurrent)

Annexe III : **MODELE DE DECLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné : ........................……………………… (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de ................................ (raison sociale et forme juridique de la société),

au capital de : .............................................................…….................

adresse du siège social de la société ................................…................

adresse du domicile élu ......................................................…..............

affiliée à la CNSS sous le n° ............................ (1)

inscrite au registre du commerce ................................ (localité) sous le n° ........................ (1)

n° de patente .................................... (1)

**Déclare sur l'honneur :**

1) m’engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d’assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2) m’engager, si j’envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d’état principal du marché ;

3) que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire, et en cas de redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité compétente à poursuivre l’exercice de mon activité,

4) que je m’engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution des marchés.

5) Que je m’engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de conclusion d’un marché et lors des étapes de son exécution ;

Je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nador West Med** | **Le concurrent** |

*Lu et Accepté (mention manuscrite)*

1. \* Concerne uniquement les personnes physiques ou morales installées au Maroc [↑](#footnote-ref-1)